



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 31 MAI 2013

L'an deux mil treize, le trente et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **24/05/2013**

Date d'affichage : **24/05/2013**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **14**

**Josianne SAUVAJON, Bruno BOITEUX, Sandrine GUIMBAUD, Jérôme MAISONNEUVE, Martine COLDEPIN, Sandrine COTTE, Bruno GRAS-TACHON, Nicole MUCCHIELLI, Juliette GOMEZ.**

Etaient absents représentés : **Jacques PRADELLE par Serge BLACHE, Anne BERTO par Nicole MUCCHIELLI, Michel FRAISSE par Bruno BOITEUX**

Etait absent : **Gilles DREVETON.**

Sandrine COTTE a été désignée secrétaire de séance.

**Le nombre de votants est de treize.**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et les délibérations de la précédente séance.

### **I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

#### **I.1 FINANCES ET PERSONNEL**

##### **I.1.1 Attribution d'une subvention supplémentaire pour l'Association Intercommunale d'Aide aux Familles**

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide de verser une subvention supplémentaire de 150 € à l'AIAF.

##### **I.1.2 Travaux Village de CURSON**

Le cabinet SEDic a terminé le document de consultation des entreprises. L'estimatif fait apparaître un coût global, honoraires et imprévus de 735 000 €. Le montant des subventions est de 70 %. Une présentation de l'avant-projet définitif pourra être faite à la population courant juin 2013. Les travaux seront être scindés, à minima en deux tranches. Compte-tenu des délais nécessaires à l'accomplissement des démarches administratives, il est proposé de lancer une consultation auprès des entreprises susceptibles d'être intéressées par ces travaux, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Ce marché comporterait une première tranche ferme de 315 000 € environ et une ou deux tranches conditionnelles sur deux ans.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide la réalisation des travaux nécessaires et autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation dans le cadre d'un MAPA.

##### **I.1.3 Modification du régime indemnitaire**

Le Conseil Municipal approuve la modification du régime indemnitaire présenté par Monsieur le Maire.

## I.2 VOIES ET RESEAUX

### I.2.1 Regroupement des certificats d'économies d'énergie

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés propose de transférer à Energie SDED les droits à CEE issus d'actions éligibles à ces certificats jusqu'au 31 décembre 2013, pour les opérations dont les justificatifs de réalisation seront produits et transmis en bonne et due forme à Energie SDED et autorise Monsieur le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles.

### I.2.2 Régularisation de cession gratuite de Mr CHEVROL Germain au profit de la commune

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'acquisition à titre gratuit du terrain cadastré AE 221, appartenant à Monsieur CHEVROL Germain et donne mandat à Monsieur le Maire afin de signer tout document nécessaire à cette acquisition

### I.2.3 Classement de la voirie « impasse du Combarriot » dans le domaine communal

Des réunions organisées par Le Maire et les riverains, se dégage un consensus, qui permet de régulariser cette situation, par voie administrative. Les parcelles sont cadastrées AE 630, 620, 634, 623, 626, 635, 638, 632 et 622.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés donne mandat à Monsieur le Maire afin de signer tout document nécessaire à cette régularisation.

### I.2.4 Régularisation accès de Mr RICHAUD Emmanuel au « Clos de CHANOS »

Lors de la création du lotissement le Clos de CHANOS, une erreur de bornage a été très vraisemblablement commise au niveau de l'accès de MR RICHAUD Emmanuel, ou lors de la pose des bordures. En effet, cet administré n'a pas sur le terrain la largeur indiquée sur le plan, à savoir 4 mètres. Le règlement de lotissement ne s'applique plus à ces ouvrages, le lotissement ayant plus de 10 ans.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés donne mandat à Monsieur le Maire afin de faire le nécessaire auprès du géomètre DUNOGIER/MAISONNAS.

### I.2.5 Régularisation de la voirie Chemin de Font Côtes

L'emprise du chemin existant, n'est pas tout à fait conforme à l'emprise cadastrale.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de faire établir par la commune, à partir du chemin existant un bornage et ensuite de régulariser le foncier avec le propriétaire concerné.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés donne mandat à Monsieur le Maire afin de signer tout document se référant à ce dossier.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
**VENDREDI 28 JUIN 2013**  
**A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Vu par nous,  
Le 3 juin 2013,

  
**Serge BLACHE,**  
Maire de CHANOS-CURSON

